

---

# URBAN TRAIL MANDELIEU BY ORPI 2023

---

## **Art 1 : Organisation**

**RUNNING06** avec le soutien de la **ville de Mandelieu-la-Napoule**, organise la quatrième édition de l'Urban Trail de Mandelieu le **dimanche 8 octobre 2023**.

## **Art 2 : Courses et parcours**

La course "**Urban Trail de Mandelieu by Orpi**" est un **15 kilomètres**. Le parcours a été calculé par GPS Garmin. Le départ est à **9h15 au Parc Robinson** à Mandelieu-la-Napoule. L'arrivée est au même endroit.

La course "**Urban Trail de Mandelieu**" est un **5 kilomètres**. Le parcours a été calculé par GPS Garmin. Le départ est à **9h30 au Parc Robinson** à Mandelieu-la-Napoule. L'arrivée est au même endroit.

La course "**Enfants**" est un **1 kilomètre**. Le départ est à **9h00 au Parc Robinson** à Mandelieu-la-Napoule. L'arrivée est au même endroit.

Le **15 kilomètres** est uniquement disponible en **chronométré**.

Le **5 kilomètres** est uniquement disponible en version **non-chronométré**.

La course **Enfants** n'est **pas chronométré**.

## **Art 3 : Programme**

- 7h00 / Ouverture du village
- 8h30 / Échauffement collectif
- 9h00 / Départ de la course Enfants
- 9h30 / Départ du 5 km
- 9h15 / Départ du 15 km

*Les horaires sont susceptibles d'être modifiés.*

## **Art 4 : Ravitaillement**

Pour tous les parcours un ravitaillement gourmand sera disponible à l'arrivée.

Pour le 15 km vous trouverez à mi-parcours un ravitaillement composé en grande partie de liquide accompagné d'un peu de solide.

Dans le cadre d'un engagement éco-responsable et sanitaire, nous vous recommandons d'utiliser votre propre verre réutilisable.

Le parcours de 5 kilomètres se fait en **auto-suffisance**.

## **Art 5 : Équipement**

**Un système d'hydratation rempli au préalable est obligatoire.**

Une réserve alimentaire est fortement conseillée.

Une montre GPS avec le parcours de votre choix préalablement enregistré est recommandée (parcours téléchargeable sur [www.running06.com](http://www.running06.com)).

### **Art 6 : Sécurité**

La circulation sera fermée par endroit et des accès seront sécurisés par la présence de bénévoles, de barrières et d'agents de la Police Municipale. Un balisage spécifique sera mis en place.

### **Art 7 : Conditions de participation**

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA ou non.

Un certificat médical est **OBLIGATOIRE** pour **TOUS** participants souhaitant s'inscrire sur une distance **chronométrée**. Il doit être valide de moins d'un an à la date de la course et portant la mention « Pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».

Ce certificat doit nous être fournis avant le jour de la course ou lors de la remise de dossards. **Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas participer à l'événement.**

Si remis lors de la remise de dossards, il est préférable qu'il soit envoyé à l'adresse suivante : [contact@running06.com](mailto:contact@running06.com) Avec comme objet du mail votre Nom/Prénom CM.

Si vous êtes licenciés FFA, une copie de votre licence en cours validité peut remplacer le certificat médical.

Attention depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les licences FFtriathlon et/ou les certificats médicaux pour le triathlon ne sont plus acceptés.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

Les enfants sont acceptés sur les courses suivantes avec l'autorisation parentale SANS certificat médical : course Enfants.

Le 15 km est ouvert à partir de **16 ans**.

Le 5 km est ouvert à partir de 14 ans.

La course Enfants est ouverte à partir de **6 ans**.

Une puce de chronométrage à mettre autour de la cheville et à rendre à la fin de la course sera remise au retrait des dossards. Toute puce perdue sera facturée 40€. La puce détermine le temps et le classement. En cas de fraude ou d'erreur de parcours l'organisateur se réserve le droit de modifier le classement par le temps ou de déclasser le concurrent.

**PAS DE PUCE = PAS DE TEMPS = PAS DE CLASSEMENT**

Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

## **Art 8 : Tarifs**

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue coupable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

### **L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.**

Les inscriptions peuvent se faire :

- en ligne sur [www.running06.com](http://www.running06.com)

- sur place le jour de la course jusqu'à 30 minutes avant le départ au tarif de 25€ pour le 15 km, 15€ pour le 5 km et 5€ pour la course Enfants (si places restantes).

Montant de l'inscription pour le 15 km : 20€

Montant de l'inscription pour le 5 km : 10€

Montant de l'inscription pour la course Enfants/Famille : 5€

## **Art 9 : Retrait des dossards**

Le retrait des dossards s'effectuera le **samedi 7 octobre 2023** au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu | Team Cap Aventure situé au 131 Av. Maréchal Lyautey, 06210 Mandelieu-la-Napoule, de 10h00 à 18h00 en continu.

Le retrait pourra également s'effectuer le jour de la course, le dimanche 8 octobre 2023, de 7h00 au départ.

**En cas de non-délivrance d'une licence autorisée et à jour d'un certificat médical conforme lors de votre inscription, le concurrent n'est pas disposé à prendre le départ de la course et considéré comme non-inscrit.**

**Les épingles ne sont pas fournies.**

## **Art 10 : Assurance**

Responsabilité civile : Les organisateurs souscrivent une assurance responsabilité civile auprès d'Abeille Assurances garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

## **Art 11 : Récompense**

Tous les participants auront un cadeau finisher.

Podium : les 5 premiers Hommes et 5 premières Femmes seront récompensés.

## **Art 12 : Droit à l'image et données personnelles**

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toute fin par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978.

## **Art 12 : Annulation**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue sauf cas suivant :

### ***En cas d'annulation de la part de l'organisateur pour cas de force majeure :***

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation. L'organisation proposera un dossard sur un autre de ses événements ou le report sur l'année suivante (sans frais). L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter la course en cas de météo se dégradant défavorablement avant ou durant l'épreuve pour des raisons de sécurité.